



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 17

Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mille-vingt-cinq le six-mai
Le Conseil Municipal de la commune de Vix
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de
M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal :
Mercredi 30 avril 2025

Présents : M. Jean-Claude CHEVALLIER, M. Pascal BÉTEAU, M. Dominique GUÉRIN, Mme Muriel MERCIER VERRAT, M. Yannis SUIRE, Mme Nicole CHARBONNIER, M. Thierry GUILLON, M. Roberto DA SILVA-FERREIRA, Mme Sabrina MANTEAU, M. Thierry GENAUZEAU, Mme Michèle JOURDAIN, M. Patrick ROY.

Excusées ayant donné pouvoir : Mme Erika RIVIERE a donné pouvoir à M. Roberto DA SILVA FERREIRA, Mme Nathalie RICHARD a donné pouvoir à Nicole CHARBONNIER, Mme Théoline CHARRÉ a donné pouvoir à Jean-Claude CHEVALLIER.

Absents : M. Samuel DELAHAYE, Mme Julie MAXES.

Secrétaire de séance : M. Yannis SUIRE

FINANCES

9) RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS 2025/2026

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 publié au Journal Officiel du 30 juin 2006, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et primaires sont fixés par la collectivité qui en a la charge. Dans le cadre du nouveau marché public de fournitures de prestations de restauration conclu prochainement, pour une durée de 3 ans, et en référence à la circulaire du 23 mars 2022 du premier ministre de prendre en compte l'évolution des prix des denrées alimentaires dans le cadre des marchés publics de restauration et d'adapter les futurs marchés de fournitures de denrées alimentaires et de restauration collective à l'évolution du contexte économique.

La commission « Vie Scolaire » réunie le 31 mars 2025 a étudié les tarifs et a décidé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2025/2026, mais de modifier les premières tranches du quotient familial :

	Tarifs votés Année scolaire 2025/2026	Rappel Année scolaire 2024-2025
Enfant résidant dans la commune de Vix		
Quotient familial entre 0 et 799 €	1,00 €	1,00 €
Quotient familial entre 800 € et 1 199 €	3,95 €	3,95 €
Quotient familial de 1 200 € et plus	4,00 €	4,00 €
Enfant résidant hors commune		
Quotient familial entre 0 et 799 €	1,00 €	1,00 €
Quotient familial entre 800 € et 1 199 €	4,30 €	4,30 €
Quotient familial de 1 200 € et plus	4,35 €	4,35 €
En attente d'un PAI (panier fourni par la famille)	1,00 €	1,00 €
Sortie scolaire annulée (panier fourni par la famille)	1,00 €	1,00 €
Repas personnel communal	6,15 €	6,15 €
Repas personnel enseignant	6,70 €	6,70 €
Repas personne extérieure ou de passage	10,30 €	10,30 €

Une convention avec l'Etat a permis à la commune de bénéficier d'une tarification sociale. Cette nouvelle convention a été établie en septembre 2024 pour une durée de trois ans (convention dématérialisée et validée récemment par les services de l'Etat).

Il est proposé de modifier les tranches de la façon suivante :

Le quotient familial entre 0 et 599 € passe de 0 à 799 €	1,00 €	1,00 €
	1,00 €	1,00 €
Le quotient familial entre 600 € et 1 199 € passe de 800 € à 1 199 €	3,95 €	3,95 €

La modification des tranches du quotient étant acceptée en réunion du Conseil municipal, il conviendra d'établir un avenant à la convention ultérieurement.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET A LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES, (Pour : 14 voix- 1 abstention)
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les tarifs du restaurant municipal présentés ci-dessus pour la rentrée 2025/2026.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil municipal.

Fait et délibéré à VIX, le 7 mai 2025

Le Maire,



Jean Claude CHEVALLIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "JC Chevallier", is written over the printed name.